



**M A I R I E**

**1 place de la mairie**

**70110 VILLARGENT**

**Compte rendu**

**de la réunion du conseil municipal**

**du 24 novembre 2021**

***Étaient présents*** : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre.

***Étaient absents*** : VASMER Noëlline-Maëva (excusée, pouvoir à Sylvie HUMBERT) MENARD Jean-Louis, MORAS Loris.

*Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.*

**1 – Désignation du secrétaire de séance.**

Mr Pierre SOULARD est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

**2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021.**

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

**3 – Rapport d'actualité**

**- *Assainissement collectif de Villargent***

Le projet d'assainissement collectif porté par la commune ne fait pas partie des objectifs prioritaires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et VILLARGENT ne peut donc pas accéder aux financements pour la mise en place d'un réseau des eaux usées.

L'Agence de l'Eau met en doute la pertinence de notre projet vis-à-vis de l'impact sur le milieu naturel au regard du cout de l'investissement nécessaire.

Cependant, la commune continue à défendre son projet de création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux sur un terrain communal ou la possibilité d'une Interconnexion avec la station existante de MELECEY.

Les communes de Villafans et Villers la Ville sont dans une situation identique pour leurs projets d'assainissements collectifs et sont aujourd'hui également en attente de financements.

Face à cette situation, les trois communes se sont regroupées pour rencontrer le Sous-Préfet et avec son soutien ont convenu d'une visite sur nos communes avec l'Agence de l'Eau le Jeudi 16 décembre 2021.

Les communes sont soutenues par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel qui souhaite inscrire ce projet dans le contrat Zone de Revitalisation Rurale signé avec l'AERMC.

Les conseillers départementaux du Canton sont intervenus auprès du Département.

#### **4 – Retour du conseil d'école du 22/10/2021**

Lors du conseil d'école, les participants ont porté attention sur la baisse des effectifs globaux qui pourraient entraîner une fermeture de classe à la rentrée scolaire prochaine alors que la situation pédagogique de l'école est idéale avec 22 élèves par classe avec une décharge complète du directeur de l'école.

Concernant, le protocole sanitaire, un personnel supplémentaire a été embauché par le SIVU pour procéder au nettoyage et à la désinfection des classes une fois par jour.

#### **5 – Repas des anciens**

Si les conditions sanitaires le permettent, le repas aura lieu le **dimanche 9 janvier 2022**, à midi, à l'auberge de la Terrasse, à Villersexel.

Des paniers gourmands seront offerts aux anciens qui ne pourront pas se déplacer.

#### **6 – Discussion pour la préparation budgétaire 2022**

La collectivité souhaite engager une nouvelle étude afin de réviser le zonage d'assainissement et d'étudier la réalisation d'un réseau collectif selon des scénarios établis par la commission travaux de la commune. Cette étude aurait un cout estimé de l'ordre de 22 000 € HT.

Le problème de la sécurité avec la vitesse excessive des véhicules sur la rue Principale demeure présent. Des aménagements pour limiter l'insécurité routière en concertation avec les habitants devront être réalisés dans les meilleurs délais. La signalétique urbaine est devenue obsolète, il sera nécessaire de la renouveler.

L'aménagement paysager et le fleurissement durable porté par de nombreux bénévoles de la commune sera soutenu financièrement avec plusieurs nouveaux secteurs de plantations.

L'expérience réussie de coopération avec l'Office du Tourisme de Villersexel avec l'atelier Astronomie sur la période estivale sera reconduit sur plusieurs séances en direction des jeunes de la commune.

La mise en place d'animation estivale pour tous est également à l'étude avec les associations locales.

#### **7 – Délibérations :**

##### **7.1 – Règlement d'affouage 2021/2022**

Il est proposé de mettre à jour le règlement d'affouage sur pied pour la campagne 2021-2022 ;

Pour l'affouage 2021-2022, sont désignés garants par délibération du conseil municipal Thierry Ricci et Alfred Léoni.

La taxe d'affouage est fixée à 7 euros /stère pour la campagne 2021/2022

- Le délai d'abattage-débardage est fixé au 31 Mars 2022. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans ce délai fixé par délibération, il sera déchu de ses droits sur la portion attribuée (art L.243.1 du Code Forestier).

- La période d'enlèvement est fixée entre le 1er Avril 2022 et le 31 Août 2022, pour permettre la sortie du bois sur sol en dehors des périodes pluvieuses. Si un affouagiste n'a pas terminé le vidage du bois dans ce délai fixé par délibération, il sera déchu de ses droits sur son lot d'affouage (article 243.1 du Code Forestier).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **VALIDE** Les modifications proposées et **APPROUVE** le règlement d'affouage 2021-2022.

## 7.2 – Décisions modificatives au budget

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de modifier le budget de la façon suivante :

### Section de Fonctionnement :

<b>Dépenses :</b>	6135 locations mobilières	+ 1 968 (défibrillateur)
	6281 cotisations	+ 260 (panneau Pocket)
	6558 autres dépenses obligatoires	+ 500 (CSBI)
	022 dépenses imprévues fonctionnement	<u>- 2 000</u>
		<b>+ 728</b>
<b>Recettes :</b>	73111 impôts directs locaux	<u>+ 728</u>
		<b>+ 728</b>

~ ~ ~ ~ ~

### ***Inauguration de la place de la mairie (article EST REPUBLICAIN 28 novembre 2021)***

La communauté de communes du Pays de Villersexel qui a pris la compétence optionnelle des places a participé financièrement à la réfection de 3 places communales en 2019 (Les Magny, Saint-Ferjeux et Villargent).

Suite à la crise sanitaire, ces places n'avaient pas encore été inaugurées. Les disponibilités des uns et des autres ont permis d'inaugurer les places de Les Magny et de Villargent samedi dernier avec une trentaine de personnes.

L'aménagement de la place de la mairie de Villargent qui intègre la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie, la création d'une nouvelle zone de ramassage scolaire et les aménagements extérieurs de la place publique ont été une opération multifacette qui a bénéficié de différentes aides. Pour un coût total de 67 089,53 euros de travaux réalisés avec des entreprises locales, les aides suivantes ont été obtenues : enveloppe parlementaire Alain Joyandet, 3 736,26 euros ; subvention des amendes de police, 3 250 euros ; Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 11 841 euros ; aide départementale, 5 329,26 euros ; financement des places publiques de la communauté de communes du Pays de Villersexel, 21 375,78 euros. Le total des subventions représente 45 533,20 euros soit 67,87 % du coût pour l'ensemble de l'opération.



## Félicitations !!!!

Un prix et une citation aux concours des villages fleuris de Haute-Saône le samedi 27 novembre 2021 à Vesoul

- Madame et Monsieur Racine, 4<sup>ème</sup> Prix dans la 2<sup>ème</sup> catégorie fenêtres, murs, balcons et terrasses,
- Villargent, catégorie des communes de moins de 300 habitants, encouragements du jury départemental,

Tous nos remerciements aux habitants de Villargent, qui chaque année, par leurs jardins, leurs cours, leurs fenêtres et leurs balcons ornés de fleurs participent à l'embellissement de la commune.

Un grand merci pour les bénévoles de la commission fleurissement, pour leur disponibilité et leur dynamisme de contribuer à faire de Villargent un village accueillant et féérique pour ces fêtes de fin d'année.



*Le maire, le conseil municipal et la secrétaire*

*vous souhaitent de passer de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.*